

À Vannes, le 13 mars 2020

## COMMUNIQUÉ

A la suite des annonces du Président de la République, des précisions apportées par le Premier Ministre et des recommandations de la Conférence des Evêques de France, après avoir consulté les autorités préfectorales, l'évêque de Vannes prend les dispositions suivantes :

**A. Pour les paroisses situées en zone de cluster, c'est-à-dire BRECH, CRAC'H, AURAY, CARNAC, LA-TRINITE-SUR-MER, LANDEVANT, SAINTE-ANNE-D'AURAY, ST PHILIBERT, ST-PIERRE-QUIBERON et PLUVIGNER et pour les paroisses limitrophes du cluster, c'est-à-dire PLOUHARNEL, LOCMARIAQUER, PLUNERET, ERDEVEN, PLOEMEL, LOCOAL-MENDON, PLUMERGAT, LANDAUL, NOSTANG, LANGUIDIC, BAUD, CAMORS, LA-CHAPELLE-NEUVE, BRANDIVY et QUIBERON:**

1. En matière liturgique :

- a) Les messes et les célébrations publiques sont suspendues. Les prêtres célébreront privément pour l'ensemble des fidèles et tout particulièrement pour les malades.
- b) Les offices et les messes des communautés religieuses ne seront pas ouverts au public.
- c) Le sacrement de réconciliation sera donné individuellement en-dehors de toute célébration communautaire.
- d) Les obsèques ne seront célébrées qu'en présence de la famille du défunt et du cercle des plus proches. Des messes de requiem seront célébrées ultérieurement.
- e) Les mariages et les baptêmes ne seront célébrés qu'en présence des familles.
- f) Une messe est célébrée par Monseigneur Centène chaque jour à 15 h sur RCF Sud Bretagne (Radio Sainte-Anne) tout particulièrement pour les habitants du cluster. Le dimanche, RCF Sud-Bretagne diffuse la messe de 11 h à la cathédrale de Vannes.

2. En matière pastorale :

- a) Les séances de catéchèse et d'aumônerie sont annulées.
- b) Toutes les réunions qui ne présentent pas un caractère d'extrême urgence seront reportées.
- c) L'activité ordinaire des paroisses se poursuit en évitant les contacts et les rassemblements de plusieurs personnes en un même lieu.

**B. Pour les paroisses hors clusters :**

1. En matière liturgique :

Pour les messes et autres célébrations qui rassemblent des fidèles, il est préconisé d'appliquer les mesures de prudence suivantes :

- a) Respecter le seuil des 100 personnes en veillant à s'organiser pour que les fidèles s'installent une chaise sur deux et un rang sur deux ou en quinconce de telle sorte qu'une distance de 1 mètre au moins les sépare. Les curés et recteurs désigneront dans chaque lieu de culte une ou deux personnes chargées de veiller à l'application de ces dispositions.

- b) Dans les églises où les messes rassemblent d'ordinaire plus de 100 personnes, on invitera les fidèles à mieux se répartir sur les diverses messes proposées. On n'hésitera pas à célébrer des messes supplémentaires si nécessaire pour que tous puissent y participer, notamment dans les villes et les gros bourgs.
- c) Monseigneur dispense les fidèles âgés de plus de 70 ans, ou atteints de maladie chronique du précepte dominical.
- d) Pour la communion des prêtres aux concélébrations, la communion des fidèles, le geste de paix et les bénitiers, les dispositions précédentes demeurent en vigueur. Des fioles d'eau bénite pourront être données aux fidèles qui en feront la demande.
- e) Les ministres de la sainte communion veilleront à se laver soigneusement les mains avant et après la distribution de la communion.
- f) Lors de l'administration du sacrement des malades, on veillera de même à appliquer des mesures de prudence (gestes barrières).
- g) A chaque célébration, on n'oubliera pas de prier pour la guérison des malades, pour ceux qui les assistent et pour l'heureuse issue de cette épidémie.

## 2. En matière pastorale :

- a) La fermeture des écoles entraîne, de facto, la suppression des séances de catéchèse, d'aumônerie, de patronage et autres activités périscolaires.
- b) Il est recommandé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes affectées de maladie chronique de ne participer à aucune réunion publique.
- c) L'activité des paroisses se poursuit en évitant les contacts et les rassemblements de plusieurs personnes en un même lieu.
- d) Pour que la prudence ne tue pas la charité, toutes les personnes de bonne volonté sont invitées à veiller sur ceux de leur entourage qui auraient à souffrir des conséquences de la situation actuelle. On pourra s'organiser en paroisse pour vivre la diaconie en veillant à ce que personne ne manque de rien (courses, médicaments, nouvelles par téléphone, alerte en cas de situation de détresse).

Les temps d'épreuve et le nécessaire dépouillement qu'ils entraînent ont toujours été une occasion de conversion, de relecture, de retour à l'essentiel. Que ceux que nous traversons ensemble aujourd'hui nous permettent d'approfondir toujours davantage notre foi et notre intériorité. Qu'ils nous permettent aussi d'élargir le champ de notre charité fraternelle pour que nos communautés, renouvelées et purifiées par les épreuves, soient désormais bâties sur le Roc.